

Arrêté n° 2017-2713 modifiant l'arrêté n° 2017-2447 portant constitution de la commission de coordination des politiques publiques de santé de la région Occitanie dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile

LA DIRECTRICE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-1, D.1432-1 à D.1432-5 ; D1432-11 à D1432-14 ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques ;
- Vu** le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le décret n°2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;
- Vu** le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°A17S0183 du 20 juillet 2017 désignant les membres représentant le conseil départemental de l'Aveyron à la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile ;
- Vu** l'arrêté n°2017-2447 du 8 août 2017 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Occitanie portant constitution de la commission de coordination des politiques publiques de santé de la région Occitanie dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile ;

Considérant les désignations des représentants pour chaque collège,

Considérant la désignation du président du conseil départemental de l'Hérault en date du 13 juin 2017,

Considérant la désignation du président du conseil départemental des Pyrénées-Orientales en date du 3 août 2017,

Considérant la désignation du président du conseil départemental de la Haute-Garonne en date du 21 août 2017,

Considérant la désignation du président du conseil départemental de l'Aude en date du 22 août 2017,

Considérant la désignation du président du conseil départemental de l'Hérault en date du 25 août 2017,

ARRETE

Article 1 : 4 b : Le Président du Conseil Départemental ou son représentant :

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène SANDRAGNE Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Aude et Présidente de la Commission Autonomie	Madame Catherine BOSSIS Vice-Présidente du Conseil départemental et Présidente de la Commission inclusion sociale et enfance du Conseil départemental M. Jules ESCARE Conseiller départemental du Canton de LEZIGNAN-CORBIERES
Madame le Docteur Claire BOUILHAC Médecin Départemental Directrice adjointe de la Protection Maternelle Infantile de Haute-Garonne	Madame le Docteur Marie-Françoise GAU Médecin - Chef de service du Centre Départemental de Planification et d'Education Familiale Madame le Docteur Catherine BARBEAU-DELETTREZ Médecin coordonnateur Protection Maternelle Infantile « santé mère-enfant »
Madame Véronique CALUEBA-RIZZOLO Conseillère départementale déléguée solidarité enfance famille Canton de Sète départemental de l'Hérault	Monsieur Laurent AUFRERE Directeur du pôle action sociale, enfance et famille Madame le Docteur Anne ALAUZEN Directrice de la Protection Maternelle Infantile et de la Santé
Madame Damienne BEFFARA Vice-présidente en charge de la santé Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	Monsieur Bernard LE FLOC'H Directeur général adjoint des solidarités Madame Marie RICHARD Directrice des personnes âgées, personnes handicapées

Le reste sans changement.

5° : Des représentants des organismes de sécurité sociale œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Matthieu PERROT Directeur du RSI Languedoc-Roussillon et Directeur par intérim du RSI Midi-Pyrénées	Monsieur Franck TERRIBILE RSI Languedoc-Roussillon Madame le Dr Marie-Claude CABANEL Médecin Conseil Régional Directeur Santé RSI Midi-Pyrénées RSI Languedoc-Roussillon

Le reste sans changement.

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la région Occitanie.

Article 3 : La directrice de la délégation démocratie sanitaire – usagers – qualité – éthique, Mme Marie-Pierre BATESTI est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 12 septembre 2017

Pour la Directrice Générale
et par délégation
La Directrice Générale

Dr Jean-Jacques MORFOISSE
Monique CAVALIER
Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
Directeur Général Adjoint